



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignement supérieur - situation des étudiants en master

Question écrite n° 40546

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation des étudiants ayant obtenu leur licence ou ayant déjà validé un master et candidats à la poursuite de leurs études en master y compris à distance pour compléter leur qualification ou obtenir une spécialisation professionnelle. Beaucoup ont de bons parcours universitaires mais ils n'ont pas été acceptés en master. Le réexamen de leurs dossiers est repoussé en septembre 2021, les laissant dans l'incompréhension et dans l'incertitude alors même qu'ils doivent organiser leur vie étudiante, trouver un logement, un emploi étudiant. Elle lui demande, au 3 août 2021, le nombre d'étudiants laissés ainsi sans perspective d'études (certains articles parus dans la presse font état de plusieurs milliers d'étudiants laissés pour compte), d'insertion et d'organisation matérielle. Elle souhaite connaître quels moyens supplémentaires l'État entend accorder aux universités pour faire face à la demande et ouvrir, le cas échéant, de nouvelles places ou des cursus mêlant distanciel et présentiel et permettant de faire face à la demande légitime d'une poursuite d'études en master dans le système universitaire français.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40546

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 août 2021](#), page 6131

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)